



En adhérant au Club CI-Mans (club Immobilier du Mans), les membres s'engagent :

- À faire vivre et développer le réseau en s'impliquant personnellement dans la vie du Club.
- À répondre aux invitations du Club, en participant à chaque fois que possible à ses événements et en les diffusant.
- À exercer leur métier en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : honnêteté, respect de la personne et de la confidentialité professionnelle.
- À communiquer les chiffres sur les ventes et locations réalisées afin d'obtenir un observatoire le plus fidèle possible à la réalité du marché.
- À œuvrer dans un esprit de partenariat, en manifestant de la bienveillance vis-à-vis des membres du Club aussi bien en interne qu'à l'extérieur.
- À republier si possible les communications du Club, et envoyer les invitations auprès de ses pairs afin d'accroître la visibilité et le nombre de membres potentiels.
- À promouvoir, dans toute la mesure du possible, la complémentarité entre les membres.
- À s'interdire d'utiliser les chiffres de l'observatoire immobilier pour effectuer des comparaisons ou classements entre membres du club à des fins commerciales.
- À s'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté par un autre membre.

Nom de la société :

Signature :